



Vol à l'extérieur de l'appartement...

Par **sonnies**, le **27/02/2008** à **00:31**

Bonjour,

Cette fin de semaine, je me suis fais voler mes chaussures à l'intérieur de mon bloc appartement. En effet, j'avais la fâcheuse habitude (moi et mon frère) de laisser toutes nos paires de chaussures en avant de la porte dans l'entrée. Je suis au 3e étage et j'avoue que je ne m'inquiétais pas trop étant donné la valeur de mes souliers...

Par contre, mon frère à laissé trois paires de bottes d'élagueurs (valeur de +/- 500.00\$ chacune) dans l'entrée et celles-ci ont aussi été volées.

Nous demeurons dans un 8 logements dont le "lock" de la porte d'entrée n'a jamais été fonctionnel. Il y a de ça deux semaines, mon frère a rappelé au propriétaire qu'il serait important de faire en sorte que celle-ci barre car des jeunes "squattaient" dans les escaliers depuis quelques jours. Et rien n'a été fait.

J'ai contacté mes Assurances et ils disent que je pourrais effectuer une réclamation mais que ma franchise de \$500.00 serait applicable...

Voici ma question:

Légalement, mon propriétaire a-t-il la responsabilité de s'assurer que la serrure de la porte du "bloc" soit fonctionnelle? Serait-ce du côté de ses Assurances à lui que la réclamation devrait être faite?

N.B. Pour ce qui est des assurances pour le logement, elles sont à mon nom et le nom de frère n'apparaît pas...

Je vous remercie sincèrement de votre réponse.

Karine